

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 6 décembre 2021

Délibération n° 202112-03

NOTE

REMUNERATION DE VACATION DANS LE CADRE DE L'ENTREPRENEURIAT ETUDIANT

Depuis plusieurs années, l'équipe PEPITE fait appel à des intervenants pour animer des sessions de formation auprès de la communauté des étudiants entrepreneurs

- lors d'évènements de sensibilisation (Soirées de l'entrepreneuriat, Creativ, Summer camp)
- de séminaires de cohésion et réseautage (Séminaire interne, Rentrée Pepite, Journée Performance)
- durant les challenges innovants (Innovate, Doctoriales, Créer & Innovet)
- pour des programmes de formations (D2E, Emergence, Croissance)
- durant des ateliers collectifs ou des webinar (Instants rencontre, conférence inspirante)
- pour apporter de l'expertise à nos programmes (Disrupt)

Il s'agit généralement des partenaires de l'écosystème, sollicités à titre gracieux. Mais parfois, nous avons recours à des enseignants ou des professionnels pour réaliser des interventions spécifiques.

A l'instar de la proposition du Collège doctorale, nous proposons de préciser les montants de tarification :

- pour les prestataires extérieurs du secteur privé, un montant de 80€TTC/h.

La demande soumise au vote est la prise en charge exceptionnelle de ces vacations au montant de 80 €.

Le Conseil d'Administration approuve la rémunération des vacations au montant de 80 € pour les prestataires extérieurs du secteur privé dans le cadre de l'entrepreneuriat étudiant.

Résultats des votes

Nombre de votants : 32

Pour : 22 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 5 voix

Ne se prononce pas : 3 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 6 décembre 2021,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,

